

Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR1102008 « Carrière de Darvault » 29 novembre 2012 à la Direction de l'Eau et de l'Environnement du Département de Seine-et-Marne

Présents :

- ALBESA Louis, représentant l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing ainsi que Nature environnement 77
- BOURGEOIS Caroline, Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne
- CURTELIN Laure Angélique, Direction de l'Eau et de l'Environnement du Département de Seine-et-Marne (DEE CG 77)
- DENIMAL Cathy, chef de service Sites et Réseaux Naturels (DEE CG 77)
- DORDONNAT Chloé, chargée de mission Natura 2000 (DEE CG 77)
- JULIEN Jean-François, représentant du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France (CSRPN) et de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères. (SFPEM)
- MARY Sylvain, Secrétaire général, Sous-Préfecture de Fontainebleau
- MONCHULI Carine, (DEE CG 77)
- PATRIMONIO Olivier, chargé de mission nature à la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE Île-de-France)
- RENAULT Olivier, chef du bureau Réseaux naturels et Biodiversité (DEE CG 77)
- RODDE Roland, Chargé de mission Natura 2000 et Trame Verte et Bleue, Service Environnement et Prévention des Risques Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux naturels, Direction Départementale des Territoire (DDT) de Seine-et-Marne

Excusés :

- JAMET Claude, Président du COPIL de la carrière de Darvault, Conseil général de Seine et Marne
- HYEST Jean-Jacques, Président du Syndicat intercommunal d'étude et de programmation pour la révision du SCOT Nemours Gâtinais
- ~~JAMET Claude, Président du COPIL de la carrière de Darvault, Conseil général de Seine et Marne~~
- LAPORTE Marc, Centre régional de la propriété forestière
- MEUNIER Baptiste, Chambre d'agriculture de Seine et Marne

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

- 1- Le rappel du contexte
- 2- Le diagnostic faunistique
- 3- Le diagnostic géotechnique
- 4- L'animation et les actions à inscrire issues du Plan Régional Actions (PRA) Chiroptères
- 5- La Charte
- 6- Les contrats Natura 2000
- 7- Divers

Cathy Denimal débute la réunion en rappelant la problématique du DOCOB issue du COPIL du 3 novembre 2011. Il s'agissait de compléter les fiches de présentation des chiroptères en assurant un lien avec le Plan Régional Actions Chiroptères (PRA) et de mener une étude complémentaire due aux incertitudes liées à l'état des galeries de la carrière.

1 – Rappel du contexte

Chloé Dordonnat démarre le diaporama par la situation géographique du site Natura 2000. Suite à la présentation des 4 entrées dont 2 nouvellement identifiées, Roland RODDE interpelle sur la potentialité de prospecter les 2 nouvelles galeries situées au sud du site. Chloé Dordonnat répond que selon le diagnostic géotechnique, ces 2 souterrains semblent aussi dangereux en termes d'accessibilité que les 2 carrières principales (voir la partie géotechnique qui sera incluse au DOCOB).

2 – Diagnostic faunistique

Chaque espèce est présentée en fonction de son intérêt communautaire. Jean-François Julien indique que si l'effectif du Murin de Bechstein est si faible, c'est parce qu'il supporte des températures relativement froides et parce qu'il est aussi capable d'hiverner dans les cavités des arbres.

3 – Diagnostic géotechnique

La présentation de l'étude réalisée par le bureau d'études ABROTEC a permis de localiser des failles en formation et des zones de risques d'effondrement. Une carte des aléas résume le problème de dangerosité quant à la circulation sur le site. Cette étude se conclut par la formulation d'un avis défavorable concernant toute pénétration dans la carrière, avis, qui remet ainsi en cause le comptage hivernal des chauves-souris.

Pour des raisons de sécurité, le diagnostic mentionne également la nécessité de fermer le passage sous la dalle de grès du côté château ainsi que du côté carrière à ciel ouvert.

Sylvain Mary interroge sur la vitesse de dégradation de la carrière, et demande si des capteurs peuvent être mis en place. Chloé Dordonnat indique que la vitesse de dégradation n'est pas connue mais qu'il est possible de positionner des témoins au niveau des fissures pour mesurer leur vitesse d'écartement.

Cathy Denimal conclut sur cette partie géotechnique en indiquant que des travaux de confortement des galeries ne sont pas envisagés en raison d'un investissement trop coûteux et non finançables dans le cadre de Natura 2000. Le COPIL soutient cette démarche. En revanche, un travail de communication sera nécessaire auprès des acteurs locaux.

De ce fait, il est proposé dans le DOCOB que des actions en faveur des chiroptères – notamment le suivi des populations – soient menées en dehors des galeries souterraines ~~permettant ainsi de maintenir ce site en Natura 2000~~.

4 – Animation du site et Actions à inscrire issues du PRA

3 fiches actions sont proposées :

- N9/R5 : Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière
- N14/R6 : Rechercher, étudier et suivre les gîtes de swarming
- N14/R6 : Rechercher et réaliser le suivi des colonies de mise-bas

Olivier Patrimonio et Jean-François Julien expliquent qu'il est cohérent de mener ces actions à l'extérieur de la carrière. Il est précisé que grâce à la télémétrie, les colonies de mise bas pourront être détectées, permettant ainsi de protéger la totalité du cycle de vie des espèces. Roland Rodde interpelle sur ce sujet et évoque le fait qu'habituellement les actions financées doivent être localisées sur le site, et que cela pose problème de rechercher des colonies qui ne seraient pas situées à l'intérieur de ce périmètre. Olivier Patrimonio suggère qu'il est possible d'inscrire une mesure hors financement Natura 2000 dans le DOCOB.

Jean-François Julien ajoute que l'intérêt de suivre le gîte d'été est une manière indirecte de suivre le gîte hivernal. En effet, dans le cadre du suivi du swarming, on s'aperçoit que plus on avance dans la saison, plus la

composition des espèces observées se rapproche de la composition des espèces présentes en période hivernale. Il serait donc intéressant de prévoir des séances d'ultra-son quelques nuits par an notamment en décembre pour avoir une mesure indirecte des nombres d'individus hébergés par la carrière pendant l'hiver. Jean-François Julien cite en exemple le travail de Marion Laprun qui posé durant 5 nuits un détecteur sur le site Natura 2000 de la carrière St Nicolas à Montereau. L'investissement est particulièrement intéressant (coût entre 1200 et 1300 €). En outre, l'interprétation de plus en plus automatisée, ne demande pas trop d'investissement temporel. Il propose ainsi, de poser un boîtier ultra-son à Darvault durant 3 à 4 nuits d'affilée, et ce, sur trois périodes espacées dans le temps. Chloé Dordonnat suggère la détection des espèces par pièges photographiques. Pour Jean-François Julien c'est une solution intéressante mais coûteuse, dans la mesure où il faudrait au moins un piège par entrée.

5 – Charte

La charte est un outil contractuel permettant à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Nature 2000 par une gestion compatible avec les enjeux et les objectifs du DOCOB, tout en souscrivant à des engagements peu contraignants. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à rémunération. Cela reste un outil d'adhésion simple.

Les engagements et recommandations de portée générale, ont tous été validés par le comité de pilotage. A propos des engagements sur les milieux boisés, Marc Laporte avait préalablement transmis ses remarques. Chacune de ses remarques sont discutées, notamment l'engagement 1 à propos duquel Marc Laporte précise que le plan simple de gestion (PSG) dispense de l'obligation de signaler les dates d'intervention de travaux sylvicoles. Roland Rodde rappelle que la charte est un engagement qui va au-delà du PSG. De plus, le futur PSG devra être compatible avec Natura 2000. Le point de contrôle est par contre modifié : le courrier d'information devra être transmis aux services de l'Etat.

Sur l'engagement 2, la suggestion de Marc Laporte de supprimer la mention « éviter tous les mouvements de terrain et infiltrations dans la cavité souterraine » est rejetée par le COPIL. De même, la suppression de la mention « en privilégiant la gestion en futaie irrégulière » n'est pas retenue, puisqu'il n'y a pas d'obligation.

A propos des recommandations sur les milieux boisés, Marc Laporte demande qu'il y ait un porteur de connaissance sur la présence des chiroptères afin d'en informer le propriétaire. Cela concerne la première recommandation. Le COPIL propose que ce point soit placé en préambule de la charte et non pas en recommandation.

A propos des engagements et recommandations sur la carrière, Roland Rodde indique que le point E1 « signaler les dates d'intervention des travaux » n'a plus lieu d'être car l'évaluation d'incidence est obligatoire en cas de travaux. Ce point doit rappeler ce caractère obligatoire. L'engagement n°2 est quant à lui supprimé puisqu'au vu du diagnostic géotechnique, il n'est pas envisagé de travaux d'entretien des carrières. La recommandation relative à la limitation des risques d'effondrement est, quant à elle, supprimée.

Olivier Patrimonio conclut en précisant que c'est une charte qui s'applique aux chauves-souris des milieux forestiers afin de les préserver dans leur habitat le plus favorable.

6 – Les contrats

Les deux contrats présentés sont des contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers. Ils proviennent de la mesure 323B du programme du développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013 du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural). Ces deux mesures sont issues de la circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 majoritairement terrestres, en application des articles R414-8 à 18 du code de l'environnement.

- Mesure A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site. Il s'agit de supprimer le risque de pénétration dans le but de garantir la tranquillité des chiroptères, stopper le risque de vandalisme, permettre un accès aux propriétaires, aux personnes et aux matériels nécessaires à l'entretien et au suivi du site. Olivier Patrimonio demande si les grilles de protection ne sont pas un handicap pour les chauves-souris. Jean-François Julien répond en indiquant que les poses de grilles sont néfastes pour certaines espèces.

Cependant et afin de respecter les règles de sécurité, il indique que une hauteur maximum pourra être déterminée afin de mettre le site en défens. Chloé Dordonnat présente la photo de la dalle de grès permettant l'accès aux galeries. Il est possible de protéger l'entrée de ces galeries par la mise en place d'un grillage de hauteur moyenne, interdisant l'accès aux personnes non autorisées sans constituer un frein pour le passage des chauves-souris. Cela semble la proposition la moins onéreuse. Jean-François Julien précise que cette fermeture est aussi une garantie pour le propriétaire en cas d'accident ou de dégradation. Cathy Denimal conclut que c'est une mesure symbolique qui dissuade au moins le promeneur.

Louis Albesa fait part d'une circulaire interministérielle sur les fermetures des mines pour en sécuriser l'accès. Il s'agit de la circulaire du 14 octobre 2009 relative aux travaux miniers, aux travaux de stockages souterrains et à la police des mines et des stockages souterrains (alinéa 3.2.2 de la circulaire).

- Mesure A32326P : Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact.

Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations. Roland Rodde fait savoir que cette mesure est obligatoirement liée à la mesure précédente. Chloé Dordonnat l'interroge sur la charte graphique des panneaux. Roland Rodde signale que ce point sera à préciser ultérieurement. Au-delà des panneaux un relais serait nécessaire au niveau du Coderando afin de diffuser l'information sur le caractère privé du site. Caroline Bourgeois indique qu'un chemin de grande randonnée passe à proximité et que le Coderando peut être un bon relais auprès des associations locales.

7 – Divers

Chloé Dordonnat souligne qu'un chapitre « évaluation d'incidence » a été ajouté au document d'objectifs afin de répondre aux normes actuelles.

Le COPIL valide le fait qu'il n'y ait pas de communication spécifique sur ce site (lettre d'infos, site internet). Olivier Patrimonio évoque l'intérêt de valoriser le site par le PRA.

Olivier Patrimonio interroge le COPIL sur la validation du DOCOB. Celui-ci est approuvé sous réserve des modifications à apporter. Par ailleurs, il demande si le Département est intéressé par la reprise de l'animation du site. Cathy Denimal ne s'engage pas sans l'avis des élus du Conseil général. Le Département ne s'est pas positionné pour le moment, l'Etat sera informé de sa position courant 2013. Roland Rodde explique que ce site n'est pas contraint par le temps. En conséquence, si aucune collectivité ne se manifeste, ce site reviendra à l'Etat. L'animation de ce site sera, en terme de charge de travail peu contraignant, il faut cependant soutenir M. Deschard, le principal propriétaire. Il est noté que la commune de Darvault semble à ce jour peu engagée sur ce site Natura 2000. Il ne reste donc plus que le département de Seine et Marne et la Communauté de communes pour se positionner.

Chloé Dordonnat s'engage à intégrer toutes les corrections d'ici le 7 décembre. Roland Rodde ajoute qu'il peut faire les toutes dernières modifications à la marge, au-delà de cette date.